

ANNEXE 4 - CRITÈRES D'APPRÉCIATION FIXÉS PAR LE SCHÉMA DIRECTEUR RÉGIONAL DES EXPLOITATIONS AGRICOLES (SDREA)

OBLIGATOIRE POUR LA COMPLETUDE DU DOSSIER

Le SDREA Bourgogne-Franche-Comté est construit sur divers seuils permettant d'identifier et de comparer le rang de priorité accordé à une demande d'autorisation d'exploiter, selon la nature de l'opération (installation, agrandissement avec ou sans restructuration, compensation suite à éviction, etc.), et d'apprécier la situation du candidat au regard d'éventuelles demandes d'autorisation concurrentes.

Ces seuils comportent :

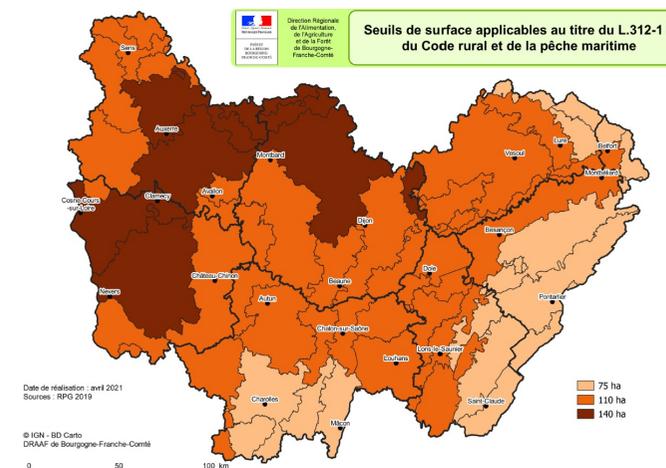
- le degré d'atteinte d'une Dimension Économique Viable (DEV) exprimée en Surface Agricole Utile (SAU) par UTA (Unité de Travail Actif) ;
- la distance constatée entre les parcelles objet de la demande et le siège d'exploitation du demandeur.

Afin de départager plusieurs candidats dans le même rang de priorité le plus élevé, il est tenu compte par la suite de critères économiques, sociaux et environnementaux.

A partir de quels seuils de surface l'agrandissement ou le démantèlement de mon exploitation déclenche le contrôle des structures ?

Ces seuils, pour la région Bourgogne-Franche-Comté, sont les suivants :

Zone	Régions agricoles concernées	Seuil de surface exprimé en SAUp
1	Région vosgienne de Haute Saône, Brionnais, Clunyois, Charollais, Plateau inférieur du Jura, Sundgau, Hautes Vosges, Voge, Mâconnais, Montagne du Jura, Plateaux moyens du Jura, Plateaux supérieurs du Jura	75 ha
2	Région sous-vosgienne de Haute-Saône, Région des plateaux, Entre Loire et Allier, Bresse chalonnaise, Val d'amour et Forêt de chaux, Val de Saône, Plaine grayloise, finage, Vignoble du Jura, Combe d'Ain, Champagne crayeuse, Pays d'Othe, Basse Yonne, Gatinais pauvre, Puisaye, Sologne bourbonnaise, La plaine, Côte viticole et arrière-côte de Bourgogne, Auxois, Morvan, Bresse, Zone des plaines et des basses vallées, Trouée de Belfort, Petite montagne	110 ha
3	Tonnerois, Bourgogne nivernaise, Plateaux de bourgogne, Nivernais central, Plateau langrois, Montagne, Vingeanne, La vallée	140 ha



Comment déterminer mon degré d'atteinte de la dimension économique viable ?

Étape 1 : Je détermine le nombre d'UTA (valeur d'actifs) sur mon exploitation avant reprise

Le tableau ci-dessous, inscrit au SDREA Bourgogne-Franche-Comté, comporte les coefficients applicables à chaque membre de votre exploitation. Si l'opération induit l'intégration d'un nouvel actif (installation ou agrandissement), je comptabilise les UTA concernés en dernière colonne.

Je remplis le tableau en lien avec la comptabilisation des UTA présent(s) sur mon exploitation :

Désignation	Coefficients applicables (A)	Nombre présent sur mon exploitation (B)	Valeur d'UTA (= A x B)	
			AVANT REPRISE (a)	AVEC INTÉGRATION (b)
Exploitation	0,2			
Chef d'exploitation ou associé exploitant à titre principal	0,8			
Conjoint collaborateur à titre principal	0,5			
Aide familial (avec plafond de 1)	0,4			
1 ^{er} salarié agricole	0,7			
2 ^{ème} salarié agricole	0,5			
3 ^{ème} salarié agricole et plus (hors cas précisé ci-après)	0			
Du 3 ^{ème} au 6 ^{ème} salarié (viticulture, maraîchage, horticulture ou arboriculture)	0,4			
7 ^{ème} salarié et plus (viticulture, maraîchage, horticulture ou arboriculture)	0			
Chef d'exploitation ou associé exploitant à titre secondaire	0,2			
Installation progressive	0,7			
Conjoint collaborateur à titre secondaire	0,1			
Chef d'exploitation à l'âge légal de la retraite	0			
Autres statuts	0,2			
TOTAL 1				

Fournir :
 - les justificatifs MSA ;
 - Copie du ou des contrat(s) de travail.

** Salarié :*
 La prise en considération des emplois salariés est appréciée sur la base d'un temps plein **ET**, est conditionnée par une antériorité du contrat de travail supérieure à un an à date de demande d'autorisation.

Les salariés en contrat à temps partiel sont comptabilisés au prorata du temps de travail mentionné sur le contrat de travail en cours, ou à défaut, au prorata du temps de travail comptabilisé sur la précédente année civile, hors heures supplémentaires.

Exemple : Mon exploitation comprend 2 chefs d'exploitations à titre principal, un conjoint collaborateur à titre secondaire et deux salariés a temps plein.

- Exploitation : 0,2
- 2 Chefs d'exploitation à titre principal : $0,8 \times 2 = 1,6$
- 1 conjoint collaborateur à titre secondaire : $0,1 \times 1 = 0,1$
- 2 salariés à temps plein : $(0,7 \times 1) + (0,5 \times 1) = 1,2$

Étape 2 : Je détermine la Surface Agricole Utile (SAU) pondérée de mon exploitation avant reprise

Pour déterminer la Surface agricole Utile (SAU) pondérée de mon exploitation, je complète les annexes 4.1 et 4.2 et je renseigne le tableau suivant

Nature des surfaces	SAU pondérée (exprimée en ha)
SAU pondérée en lien avec mes cultures (hors viticulture) (Cf Annexe 4.1)	
SAU pondérée en lien avec mes activités d'élevage et ateliers hors-sol (Cf Annexe 4.1)	
SAU pondérée en lien avec mes parcelles viticoles (Cf Annexe 4.2)	
TOTAL 2	

Étape 3 : J'indique ma situation avant reprise au regard du seuil prévu par la SDREA Bourgogne-Franche-Comté

Calcul de la surface agricole utile pondérée de mon exploitation par UTA : SAUp/UTA

Ma SAUp/UTA = Total 2 / Total 1 (a) = ha/UTA

Si l'opération induit l'intégration d'un nouvel actif (installation ou agrandissement avec entrée d'un nouvel associé) :

Ma SAUp/UTA = Total 2 / Total 1 (b) = ha/UTA

**Cet item vous permet de renseigner les parcelles pour lesquelles vous avez une préférence (proximité du siège de l'exploitation, qualité agronomique, proximité d'un point d'eau, ...).
Indiquez les références cadastrales, les surfaces et la justification de ces préférences**

Commune	Référence	Justification
	Section, numéro et surface :	
	Section, numéro et surface :	
	Section, numéro et surface :	
	Section, numéro et surface :	
	Section, numéro et surface :	
	Section, numéro et surface :	

Étape 4 : Je précise la nature de l'opération en lien avec ma demande d'autorisation d'exploiter

**Répondre oui ou non à chacune des questions.
En cas de réponse oui, des justificatifs doivent être joints**

Nature de l'opération		Pièces à fournir pour la complétude
Cas de force majeure (décès, incapacité physique du conjoint/parent)	<input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> non Si oui, date du décès ou de la reconnaissance de l'incapacité physique :/...../.....	Acte de décès, reconnaissance d'incapacité physique
Existence d'un preneur en place	<input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> non	
Projet d'installation	<input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> non Détails demandés à l'étape 5	
Agrandissement visant à une restructuration parcellaire	<input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> non Si oui, distance séparant le siège d'exploitation de la parcelle la plus éloignée demandée :.....	Justificatif à fournir Plan de situation avec localisation du siège d'exploitation* et du parcellaire
Agrandissement	<input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> non Si oui, distance séparant le siège d'exploitation de la parcelle la plus éloignée demandée :.....	Plan de situation avec localisation du siège d'exploitation* et du parcellaire
Personne morale ne disposant pas d'associé exploitant majoritaire ou travail à façon intégral	<input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> non	

* Le siège d'exploitation est, par convention, le bâtiment principal de l'exploitation ; le siège d'exploitation n'est pas le domicile fiscal du chef d'exploitation sauf si ce domicile se confond avec le bâtiment principal d'exploitation.

Étape 5 : Je renseigne les informations ci-dessous en lien avec ma demande d'autorisation d'exploiter

L'autorité administrative compétente se réserve le droit de réaliser les contrôles qu'elle estime nécessaires pour vérifier la réalité des éléments contenus dans le dossier et déclarés sur l'honneur par le candidat à la reprise de foncier.

Degré de participation, situation personnelle et niveau de formation		Pièces/informations à fournir pour la complétude
Projet d'installation	Parcours aidé : <input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> non Si oui : PPP : <input type="checkbox"/> agréé / <input type="checkbox"/> validé	Projet d'installation, étude économique ou plan de professionnalisation personnalisé (PPP). Décrire l'opération envisagée en page 3 du formulaire de demande
	Installation progressive : <input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> non	
	Hors cadre familial : <input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> non	
Niveau de formation et/ou de qualification et/ou d'expérience professionnelle	Dernier diplôme obtenu :	Copie à fournir
	Expérience professionnelle acquise :	Justificatif à fournir
Statut du demandeur – degré de participation à l'exploitation agricole – caractère familial de l'exploitation	A préciser en page 3 du formulaire de demande	
Agrandissement ou réinstallation d'un agriculteur évincé ou exproprié, ou suite à perte d'un bail précaire souscrit par la SAFER	<input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> non Si oui, date de l'éviction ou de l'expropriation :/...../.....	Justificatif à fournir

Dimension économique et viabilité		Pièces/informations à fournir pour la complétude
Projet d'installation sur la base de la pertinence du projet économique	<input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> non	Étude économique à fournir le cas échéant Motiver la pertinence du projet en page 3 du formulaire de demande
« Vivabilité » du projet : le projet améliore-t-il les conditions de travail et le bien-être des exploitants ?	<input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> non	À préciser en page 3 du formulaire de demande

Diversité des productions		Pièces/informations à fournir pour la complétude
Volume de lait prévu dans le contrat de lait par l'acheteur de lait	Volume en prix A :litres	Contrat ou attestation de l'acheteur de lait
	Volume en prix B :litres	
Foncier nécessaire pour l'installation d'une nouvelle exploitation (ou atelier) en production peu présente sur le territoire (y compris ateliers hors sol)	<input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> non	Production à préciser :
Développement de circuits courts et/ou de proximité	<input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> non	Préciser : Justificatif à fournir
Filière en SIQO ou outil d'abattage/transformation collectif	<input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> non	Préciser : Justificatif à fournir

Performance environnementale		Pièces/informations à fournir pour la complétude
Conduite en agriculture biologique (conversion et maintien)	Conversion : <input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> non	Justificatif à fournir
	Maintien : <input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> non	
	Projet de conversion des parcelles demandées : <input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> non	
	Maintien en AB des parcelles demandées : <input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> non	
Engagements environnementaux (MAEC, PSE, HVE3, Plantation de Haies, GIEE/30000/DEPHY, bail rural à clause environnementale, mise en œuvre de mesures dans les programmes d'actions de périmètre de captage)	<input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> partiel / <input type="checkbox"/> non	Engagements pris : Justificatif à fournir
Opération visant à l'adaptation au changement climatique (autonomie des exploitations, label bas carbone, accès à la ressource en eau)	<input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> non	Préciser : Justificatif à fournir

Structure parcellaire			Pièces/informations à fournir pour la complétude
Parcelles joignantes ou parcelles enclavées ou parcelles inexploitablees pour des raisons sanitaires	Section et numéro :	Commune :	Surface : Haares
	Section et numéro :	Commune :	Surface : Haares
	Section et numéro :	Commune :	Surface : Haares
	Section et numéro :	Commune :	Surface : Haares

ANNEXE 4.1 - ÉQUIVALENCES ET PONDÉRATIONS DES CULTURES, ACTIVITÉS D'ÉLEVAGE ET ATELIERS HORS-SOL

Équivalences pour les cultures dites spéciales ou pérennes

Culture	Unité	Coefficient de pondération	Surface(s) réelle(s)	Surface(s) équivalente(s)
Exemple : Tabac	ha	8	1,3ha	10,4ha (SAU réelle X Coef)
SCOP (Surfaces en Céréales, Oléagineux et Protéagineux)	ha	1		
Pommes de terre (y c les primeurs et les plants)	ha	6		
Betteraves sucrières (à l'exception des semences)	ha	3		
Tabac	ha	8		
Houblon	ha	6		
Plantes aromatiques, médicinales et condimentaires	ha	2		
Légumes frais, melons, fraises, culture de plein champ	ha	7		
Légumes frais, melons, fraises, culture maraîchère	ha	24		
Légumes frais, melons, fraises, sous serre ou sous autre abri (accessible)	ha	139		
Fleurs et plantes ornementales (non compris pépinières) de plein air ou sous abri bas (non accessible)	ha	53		
Fleurs et plantes ornementales (non compris pépinières) sous serre ou sous autre abri (accessible)	ha	250		
Baies	ha	11		
Fruits à coque	ha	4		
Pépinières	ha	23		
Autres cultures permanentes*	ha	9		
Cultures permanentes* sous serre	ha	83		
Arbres de Noël	ha	16		
Champignons	Pour 100m ²	7		
Espèce fruitière	ha	10		
SAU TOTAL (hors viticulture, élevage et atelier(s) hors sol)				

* La production d' « autres cultures permanentes » est composée de :

- autres fruits à coque : amandier, châtaignier, noisetier,
- olivier d'olive à huile ou de bouche,
- jonc, mûrier, osier et arbre truffier.

Équivalences pour les activités d'élevage et ateliers hors-sol

Ateliers de production	Unité	Coefficient de pondération	Capacité des bâtiments	Surface(s) équivalente(s) (Capacité / Unité) x Coefficient = 54
Exemple : Poulets de chair	Pour 1000 têtes	12	4500	
Brebis Viande	Pour 10 têtes	3		
Bovins « lait » de 1 à 2 ans (mâles à l'engraissement)	Pour 10 têtes	11		
Équidés (Chevaux de monte)	Pour 10 têtes	38		
Équidés (Juments reproductrices d'élevage)	Pour 10 têtes	5		
Ovin Caprin Lait non transformé (Brebis ou chèvre en production)	Pour 10 têtes	6		
Ovin Caprin Lait fromager (Brebis ou chèvre en production)	Pour 10 têtes	13		
Porcelets d'un poids vif de moins de 20 kg	Pour 10 têtes	1		
Truies reproductrices de 50 kg ou plus	Pour 10 têtes	15		
Autres porcins	Pour 10 têtes	3		
Poulets de chair	Pour 1000 têtes	12		
Poules pondeuses	Pour 1000 têtes	16		
Autres volailles	Pour 1000 têtes	12		
Dindes	Pour 1000 têtes	30		
Canards	Pour 1000 têtes	29		
Oies	Pour 1000 têtes	34		
Autres palmipèdes	Pour 1000 têtes	24		
Lapines mères	Pour 10 têtes	2		
ÉLEVAGE LAITIER		Pondération		
Production de lait AOP	Pour 100 000 litres	56		
Production de lait « standard »	Pour 100 000 litres	40		
ÉLEVAGE ALLAITANT		Pondération		
Vaches Allaitantes	Pour 10 têtes	11		
SAU TOTAL (hors viticulture et autres cultures spéciales)				

Les pondérations sont appliquées en tenant compte de la capacité nominale d'accueil des bâtiments (hors production laitière)